

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélanges
Nom du produit : Detaflex 1500

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DL CHEMICALS
Roterijstraat 201-203
B-8793 Waregem - Belgium
T + 32 56 62 70 51 - F + 32 56 60 95 68
info@dl-chem.com - www.dl-chem.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 32 70 245 245

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles	+32 70 245 245	telephone number +32 2 264 96 30 (normal fee) if emergency number not available
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH204 - Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique
EUH208 - Contient Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate. Peut produire une réaction allergique
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Detaflex 1500

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
polyvinyl chloride	(n° CAS) 9002-86-2 (Numéro CE) -	15 - 25	Non classé
calcium oxide	(n° CAS) 1305-78-8 (Numéro CE) 215-138-9 (N° REACH) 01-2119475325-36	2 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
Titanium dioxide	(n° CAS) 13463-67-7 (Numéro CE) 236-675-5 (N° REACH) 01-2119489379-17	< 2	Non classé
xylène	(n° CAS) 1330-20-7 (Numéro CE) 215-535-7 (Numéro index) 601-022-00-9 (N° REACH) 01-2119488216-32	< 2.5	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Skin Irrit. 2, H315
Diiron trioxide	(n° CAS) 1309-37-1 (Numéro CE) 215-168-2 (N° REACH) 01-2119457614-35	< 2	Non classé
Hydrocarbures, C11-C14, n-alkanes, iso-alkanes, cyclis, <2% aromatic	(Numéro CE) 926-141-6 (N° REACH) 01-2119456620-43	< 1	Asp. Tox. 1, H304
éthylbenzène	(n° CAS) 100-41-4 (Numéro CE) 202-849-4 (Numéro index) 601-023-00-4 (N° REACH) 01-2119489370-35	< 1	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304
carbon black	(n° CAS) 1333-86-4 (Numéro CE) 215-609-9 (N° REACH) 01-2119384822-32	< 0.5	Non classé
calcium hydroxide	(n° CAS) 1305-62-0 (Numéro CE) 215-137-3 (N° REACH) 01-2119475151-45	< 0.5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
chromium oxide	(n° CAS) 1308-38-9 (Numéro CE) 215-160-9 (N° REACH) 01-2119433951-39	< 0.5	Non classé

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Mettre la victime à l'air libre. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. Rincer à l'eau.
- Premiers soins après contact oculaire : Laver à l'eau en écartant les paupières durant plusieurs minutes et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Etourdissements. Nausées. Maux de tête. Somnolence.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

Detaflex 1500

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Dioxyde de carbone. de la poudre d'extinction sèche.
Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Isocyanates. Cyanure d'hydrogène. Oxydes d'azote.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : A proximité immédiate d'un feu, utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Assurer une ventilation d'air appropriée. Ecarter toute source éventuelle d'ignition.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination. Ne pas sceller, boucher ou fermer.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Tenir au frais.

Lieu de stockage : Protéger de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

calcium oxide (1305-78-8)		
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	2 mg/m ³
France	VME (mg/m ³)	2 mg/m ³
Titanium dioxide (13463-67-7)		
Belgique	Nom local	Titane (dioxyde de)
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	10 mg/m ³
France	VLE (mg/m ³)	11 mg/m ³
Diiron trioxide (1309-37-1)		
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	5 mg/m ³
France	VME (mg/m ³)	5 mg/m ³ Aérosols
carbon black (1333-86-4)		
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	3,6 mg/m ³
France	VLE (mg/m ³)	3,5 mg/m ³

Detaflex 1500

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

chromium oxide (1308-38-9)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³
xylène (1330-20-7)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	221 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	50 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	442 mg/m ³
UE	IOELV STEL (ppm)	100 ppm
UE	Notes	Skin
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	221 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	50 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	442 mg/m ³
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	100 ppm
Belgique	Classification additionnelle	D
France	VME (mg/m ³)	221 mg/m ³
France	VME (ppm)	50 ppm
France	VLE (mg/m ³)	442 mg/m ³
France	VLE (ppm)	100 ppm
éthylbenzène (100-41-4)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	442 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	100 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	884 mg/m ³
UE	IOELV STEL (ppm)	200 ppm
Belgique	Nom local	Ethylbenzène
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	442 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	100 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	551 mg/m ³
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	125 ppm
Belgique	Classification additionnelle	D
France	VME (mg/m ³)	88,4 mg/m ³
France	VME (ppm)	20 ppm
France	VLE (mg/m ³)	442 mg/m ³
France	VLE (ppm)	100 ppm
polyvinyl chloride (9002-86-2)		
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	10 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains:

Veillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants jetables	Polyalcool vinylique				

Protection oculaire:

Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité		avec protections latérales	EN 166

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Filtres à gaz	Filtre A1/B1	Si conc. dans l'air > limite d'exposition	



Detaflex 1500

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Contrôle de l'exposition du consommateur : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Autres informations : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Pâte
Couleur	: Selon la spécification du produit
Odeur	: Légère
Point de fusion	: non déterminé
Point d'ébullition	: 137 °C
Point d'éclair	: > 60 °C
Température d'auto-inflammation	: > 200 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable
Densité relative	: 1,16 à 20°C
Solubilité	: Eau: Insoluble
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
Limites d'explosivité	: 0,6 - 7 vol %

9.2. Autres informations

Teneur en COV : < 4 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec : Alcool. Amines. Alkali. Acides. Réagit lentement à l'eau, produit des gaz (CO2) et une surpression : rupture du conteneur.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

A température ambiante, aucun produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

polyvinyl chloride (9002-86-2)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
xylène (1330-20-7)	
DL50 orale rat	3523 mg/kg
DL 50 cutanée rat	12126 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	29 mg/l/4h
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	27571 mg/l/4h
Titanium dioxide (13463-67-7)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 10000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	3,43 mg/l
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 6,82 mg/l/4h

Detaflex 1500

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

éthylbenzène (100-41-4)	
DL50 orale rat	> 3500 mg/kg
DL50 cutanée lapin	17800 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 9,6 mg/l/4h
carbon black (1333-86-4)	
DL50 orale rat	8000 mg/kg
chromium oxide (1308-38-9)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (méthode OCDE 401)
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 5,41 mg/l/4h (méthode OCDE 403)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non irritant par application oculaire chez le lapin (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Indications complémentaires : (méthode OCDE 405)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Aucun effet de sensibilisation connu
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

carbon black (1333-86-4)	
NOAEL (inhalation, rat, vapeur)	90d 0,0011 mg/l/4h

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

carbon black (1333-86-4)	
NOAEL (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	1 mg/litre/6 h/jour

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Pas d'information disponible.

polyvinyl chloride (9002-86-2)	
CL50 poisson 1	>= 100 mg/l pisces

xylène (1330-20-7)	
CL50 poisson 1	2,6 mg/l Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
CE50 Daphnie 1	1 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 2	0 mg/l
NOEC chronique poisson	> 1,3 mg/l Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Titanium dioxide (13463-67-7)	
CL50 poisson 1	> 1000 mg/l
CL50 poissons 2	> 10000 mg/l
CE50 Daphnie 1	2 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 10000 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 2	61 mg/l
NOEC (chronique)	0,01 mg/l rat
NOEC chronique algues	56000 mg/l

éthylbenzène (100-41-4)	
CL50 poisson 1	> 10 mg/l Pimephales promelas
CE50 Daphnie 1	> 1,8 mg/l
EC50 72h algae 1	4,6 mg/l

carbon black (1333-86-4)	
CL50 poisson 1	96h 1000 mg/l Brachydanio rerio
CL50 poissons 2	14d 5000 mg/l
CE50 Daphnie 1	24h 5600 mg/l Daphnia magna (puce d'eau géante)
NOEC chronique algues	3d 10000 mg/l Scenedesmus subspicatus

chromium oxide (1308-38-9)	
CL50 poisson 1	10000 mg/l (méthode OCDE 210)

Detaflex 1500

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

12.2. Persistance et dégradabilité

xylène (1330-20-7)

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.

Titanium dioxide (13463-67-7)

Persistance et dégradabilité Non facilement biodégradable.

éthylbenzène (100-41-4)

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

xylène (1330-20-7)

Potentiel de bioaccumulation Bioaccumulation peu probable.

éthylbenzène (100-41-4)

Log Pow 3,6

Potentiel de bioaccumulation Bioaccumulation peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol

xylène (1330-20-7)

Ecologie - sol Flotte sur l' eau.

éthylbenzène (100-41-4)

Tension de surface 71,2 mN/m à 23°C

Ecologie - sol Flotte sur l' eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Detaflex 1500

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Incinérer en installation autorisée.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 08 04 09* - déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR

ADR

14.1. Numéro ONU

Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR) : Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

Detaflex 1500

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : < 4 %

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312	Nocif par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H332	Nocif par inhalation
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique
EUH208	Contient . Peut produire une réaction allergique
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande

MSDS Reach Annex II DL-Chem

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit